



Différences indemnités entre intérim et salariés

Par camille

Bonjour,

Actuellement en contrat intérimaire pour une entreprise du bâtiment, je touche des indemnités de déplacements pour chaque jour travaillé.

Les salariés de l'entreprise avec qui je travaille sont payés en calendaire.

Je pensais que salariés et intérimaires devaient être logés à la même enseigne en termes d'indemnités.

Suis je en droit de réclamer les mêmes indemnités qu'eux?

Merci d'avance de m'éclairer a ce sujet!